



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1590 (2005) par laquelle le Conseil a demandé à être tenu régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, et de la résolution 1870 (2009), par laquelle il m'a chargé de définir des étalons (voir annexe) pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de faire figurer dans mon rapport une évaluation des progrès accomplis par rapport à ces étalons, et toute recommandation utile concernant la configuration de la Mission, le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation dans l'ensemble du pays depuis la remise de mon dernier rapport en date du 14 juillet 2009 (S/2009/357), et fait le bilan des activités de la MINUS au 15 octobre 2009.

#### II. Conditions de sécurité

2. La sécurité demeure instable au Sud-Soudan, en particulier dans les États du Jonglei, du Haut-Nil et des Lacs, où on compte jusqu'à 54 accrochages qui ont fait au moins 316 morts au cours de la période considérée, suscitant de graves inquiétudes quant à la sécurité et au respect des droits de l'homme dans la région. Le 2 août 2009, les tensions interethniques se sont encore exacerbées quand des membres de l'ethnie murle ont pris d'assaut des villages lou nuer du comté d'Akobo (État du Jonglei), faisant 161 morts (en majorité des femmes et des enfants). Le 23 août, 66 personnes ont été tuées lors d'une razzia de bétail opposant des Luac et des Dinka dans la région de Rumbek (État des Lacs); 15 des victimes faisaient partie de la police du Sud-Soudan ou de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA). Le 28 août 2009, des Lou Nuer ont attaqué un village dachuek du comté de Twic-Est (État du Jonglei) pour voler du bétail; l'incident a fait 28 morts, dont sept soldats de la SPLA, et causé le déplacement de milliers de civils. Le 4 septembre, des hommes appartenant, selon toute hypothèse, à l'ethnie Shilluk ont attaqué un village dinka au nord de Malakal (État du Haut-Nil); le village a été entièrement brûlé et plusieurs personnes ont été enlevées. Le 18 septembre, un millier de Lou Nuer des comtés de Wuror, Nyirol et Akobo ont lancé une offensive dans le comté



de Duk, à environ 170 kilomètres au nord de Bor, dans l'État du Jonglei. Les affrontements auraient fait 72 morts et 45 blessés, et 250 maisons auraient été incendiées. Les 3 et 4 octobre, des heurts entre Dinka et Murdari près de Juba (Equatoria central) ont fait 23 victimes et causé le déplacement d'environ 1 700 personnes.

3. D'autres affrontements sont venus s'ajouter à ces violences intertribales. Ainsi, le 2 octobre, les soldats en faction devant les locaux du commandant en second de la SPLA à Bentiu (État de l'Unité) se sont battus avec ceux qui gardaient les bureaux du Gouverneur de l'État; 18 soldats de la SPLA et trois civils sont morts, et 40 personnes ont été blessées.

4. Au cours de la période considérée, la MINUS a appris que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) s'était manifestée dans l'État d'Equatoria occidental, notamment près des sites de distribution de nourriture et que le 12 août 2009 elle avait attaqué la ville d'Ezo (à 120 kilomètres au nord-ouest de Yambio) et enlevé 17 personnes. À la suite de cette agression, 29 fonctionnaires internationaux de l'ONU et membres d'organisations non gouvernementales internationales présentes dans la région ont été relocalisés et les opérations des Nations Unies ont été temporairement suspendues.

5. Toujours au Sud-Soudan, des actes de banditisme et de criminalité ont été signalés dans les États d'Equatoria central et oriental. Le 28 août 2009, une attaque a été perpétrée contre un camion de l'ONU près de Torit (Equatoria oriental), sans faire de victime. Face à cet incident et à d'autres actes de banditisme, l'équipe régionale chargée de la sécurité a décidé de mettre sous escorte armée tous les déplacements de personnel à compter du 31 août 2009.

6. Dans l'État du Kordofan méridional, des heurts se sont produits le 2 août 2009 entre des membres du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et des soldats des forces armées soudanaises; il y a eu des morts et des blessés dans les deux camps. Selon l'un de ses représentants, l'armée soudanaise a perdu deux hommes et relevé cinq blessés dans cet accrochage. Aucun renseignement n'a été communiqué quant aux pertes subies par le JEM.

### **III. Actualité politique**

7. À moins de 18 mois de la tenue des référendums et des élections nationales prévues pour avril 2010, les retards pris dans la réalisation des principaux objectifs de l'Accord de paix global ne laissent pas d'inquiéter.

8. Ainsi que je l'ai noté dans mon rapport sur les élections au Soudan (S/2009/391), il reste encore beaucoup à faire pour préparer la tenue d'élections nationales libres, régulières et crédibles. Alors que la Commission électorale nationale a procédé au découpage des circonscriptions électorales sur la base du recensement, le Parti du Congrès national (NCP) et le SPLM continuent de s'affronter sur l'utilisation des données censitaires pour les élections. Le nouveau projet de loi de 2009 sur la sécurité nationale, étape critique vers un processus électoral crédible, n'est toujours pas adopté. De plus, la loi d'amendement du Code de procédure pénal entrée en vigueur le 9 juillet 2009 autorise les gouverneurs des États et les commissaires de district à imposer des restrictions quant aux campagnes des partis politiques.

9. Au-delà de leurs divergences persistantes en ce qui concerne la préparation des élections, le NCP et le SPLM n'ont pas trouvé d'accord définitif sur la loi référendaire, qui aurait dû être adoptée il y a maintenant 27 mois. Les débats de fond entre les deux parties sur les dispositions référendaires et postréférendaires se font attendre.

10. Au chapitre des bonnes nouvelles, le 22 juillet 2009, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a rendu sa décision au sujet de la frontière contestée de la zone d'Abyei, que le SPLM et le NCP ont acceptée sans réserves. C'est là un grand pas en avant dans l'application de l'Accord de paix global; il ouvre la voie à d'autres avancées dans l'application du Protocole d'Abyei.

11. Le septième forum des gouverneurs du Sud-Soudan s'est tenu à Juba du 10 au 15 août 2009; les points à l'ordre du jour étaient la décision de la Cour permanente d'arbitrage, la crise financière, les élections et les référendums. Les gouverneurs ont été unanimes à demander que le SPLM procède au désarmement des civils au Sud-Soudan, par la force au besoin.

12. À l'invitation du SPLM, le Président du Parti national Umma (NUP) Sadiq Al-Mahdi s'est rendu à Juba à la tête d'une délégation de haut niveau pour des journées de discussions (3 au 6 septembre 2009) sur les grands dossiers nationaux. Le 5 septembre, les deux partis ont signé une déclaration de principes affirmant leur communauté de vues sur un certain nombre de points, dont la transition démocratique, les élections, le référendum, les résultats du recensement et le Darfour. Une vingtaine de partis politiques d'opposition se sont retrouvés à Juba du 26 au 30 septembre 2009 pour débattre des grands sujets d'actualité, dont le recensement, les élections, la réconciliation et le développement. Il a été conclu à la fin des échanges que le Gouvernement devait impérativement lancer les réformes démocratiques bien avant les élections.

13. Le Mécanisme tripartite réunissant le NCP et le SPLM sous la conduite de l'Envoyé spécial des États-Unis au Soudan a tenu plusieurs réunions à Khartoum et Juba au cours de la période considérée. Les parties ont eu à cette occasion la possibilité de réaffirmer qu'elles tiendraient le calendrier défini dans l'Accord de paix global, notamment pour les élections, les référendums, les consultations populaires et la démarcation de la frontière.

14. En ce qui concerne les nominations de hauts fonctionnaires, le Président Omar Hassan A. Al-Bashir a nommé par décret présidentiel du 13 août 2009 le général Salah Abdallah (Gosh), Chef du Service national de renseignement et de sécurité au poste de conseiller présidentiel. En juin 2009, il avait nommé Ghazi Salah Al-Deen au poste de conseiller présidentiel chargé du Darfour et de l'Accord de paix global.

#### **IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global : la question d'Abyei et la démarcation de la frontière**

15. Le NCP et le SPLM ont l'un et l'autre accepté la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur Abyei et se sont publiquement engagés à l'appliquer pacifiquement. Le Président a nommé à cette fin un comité de démarcation de la frontière et rétabli l'administration et le Conseil de la zone d'Abyei. La MINUS a remis aux parties une carte de base et proposé ses services d'appui logistique au processus de démarcation. Les travaux du Comité ont cependant été très ralentis en

raison de désaccords entre les représentants du sud et ceux du nord quant aux méthodes et à la marche à suivre. Non contents d'entraver le processus de démarcation, ces retards vont se répercuter sur le redéploiement militaire et la conduite des élections et des référendums. Il importe de préciser que la Cour permanente d'arbitrage a sorti dans sa décision les sites pétroliers de Higlig de la zone d'Abyei. S'il accepte cet élément de la sentence arbitrale, le SPLM conteste depuis lors le tracé de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956, en faisant valoir que Higlig se trouve dans l'État de l'Unité, c'est-à-dire dans le sud. L'importance stratégique des gisements d'Higlig risque de compliquer davantage encore l'opération de démarcation de la frontière.

16. De plus, les dirigeants misseriya se sont inquiétés du futur statut qui serait celui des Misseriya en vertu de la décision de la Cour permanente d'arbitrage et ils pourraient refuser de coopérer au processus d'exécution. L'unité mixte intégrée d'Abyei ne dispose pas pour l'instant des ressources et des appuis nécessaires pour assurer la sécurité dans la zone d'Abyei et sur les sites pétroliers de Diffra; par ailleurs l'administration de la zone d'Abyei n'a pas fini de recruter les policiers locaux appelés à remplacer ceux de l'unité mixte intégrée, d'autant qu'elle n'a toujours pas d'appui financier, après plus d'un an d'attente. Fort heureusement, le Ministère des finances a récemment reçu 10 millions de dollars du Unity Fund pour l'aménagement de 21 kilomètres de rues à Abyei.

17. Avec la fin de la saison des pluies en octobre, les Dinka Ngok et les Misseriya pourraient être plus nombreux à retourner dans la zone d'Abyei, d'où la possibilité d'autres litiges au sujet des terres, de l'eau et d'autres ressources. Le début de la saison sèche coïncide avec la migration saisonnière des Misseriya à travers la zone de la Feuille de route, synonyme de ponction supplémentaire sur les ressources et de risques de conflit. Le bon déroulement de la migration contribuera à lever les craintes des Misseriya quant au respect de leurs droits de pâturage par les autorités d'Abyei; mais en cas de problèmes ou de violences graves, la résistance risque de se durcir, ce qui pourrait compromettre gravement la tenue des élections et des référendums.

18. Dans ce contexte, la MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont convoqué une conférence de paix réunissant les Dinka et les Misseriya à Abyei, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. La résolution en 11 points adoptée à l'issue des débats reconnaît le rôle de la MINUS au service de la réconciliation interethnique et jette les bases d'un processus de réconciliation continu. Dans le sillage de la décision de la Cour permanente d'arbitrage, les dirigeants dinka ngok et misseriya ont également rencontré des hauts responsables du NCP et du SPLM à Khartoum et Juba pour évoquer leurs préoccupations et trouver des moyens de promouvoir la coexistence pacifique.

#### **États du Kordofan méridional et du Haut-Nil**

19. Dans l'État du Kordofan méridional, les parties se sont engagées à procéder à l'intégration des structures politiques, administratives, sociales, économiques et policières avant le 31 octobre 2009. Un comité nouvellement créé a été chargé d'intégrer les agents d'éducation venant des zones anciennement contrôlées par le SPLM dans les structures institutionnelles de l'État du Kordofan. Un comité identique procède à la restructuration de la fonction publique. Le 8 septembre 2009,

le Gouverneur de l'État a dissous le gouvernement local et nommé de nouveaux ministres, conseillers et commissaires.

20. La MINUS collabore étroitement avec le nouveau Mécanisme de réconciliation et de coexistence pacifique, organe réunissant les chefs coutumiers et les responsables locaux désireux de mettre un terme aux conflits interethniques qui sévissent depuis longtemps dans la région. La conférence de réconciliation des ethnies angolo et nouba korongo organisée au Kordofan méridional en août a réuni 600 participants (chefs coutumiers et représentants de la SPLA et des forces armées soudanaises).

21. Dans l'État du Nil Bleu, l'intégration des effectifs du SPLM et de la SPLA dans la Police nationale du Gouvernement soudanais a été menée à bien. Au moins 360 membres de la SPLA, dont 60 gradés, ont rejoint les rangs de la police et 12 cadres de la SPLA ont été retenus pour le Service national du renseignement et de la sécurité.

22. En consultation avec les parties à l'Accord de paix global et avec les commissions d'évaluation des États, la MINUS a adopté une démarche consistant à appuyer les consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, puisque ce mode de participation est considéré dans l'Accord de paix comme un mécanisme efficace pour prendre le pouls de l'opinion au sujet des questions liées à la gouvernance des États. À travers des spécialistes implantés localement, des groupes de liaison avec les communautés locales et des campagnes d'information dans les différents États, la Mission continue d'aider les deux parties à s'informer des préoccupations des populations locales concernant l'application de l'Accord de paix global et à mettre en place des dispositifs pour remédier aux problèmes identifiés.

### **Redéploiement des forces armées soudanaises et de la SPLA**

23. Selon les informations fournies à la 100<sup>e</sup> réunion de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, le redéploiement de la SPLA depuis le Nil Bleu et le Kordofan méridional devait s'établir à 27,6 % des effectifs, tandis que le redéploiement des forces armées soudanaises depuis le Sud serait de 100 %, hors États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Lors de leurs réunions suivantes, les membres de la Commission n'ont pu toutefois s'entendre sur les chiffres concernant la SPLA.

### **Unités mixtes intégrées**

24. L'effectif des unités mixtes intégrées représente 82,6 % de l'effectif autorisé de 39 639 soldats. Le 24 août 2009, lors d'une réunion entre les commandants de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et ceux des unités mixtes intégrées, il a été décidé de procéder à la vérification finale de l'effectif de ces unités avant le 15 novembre 2009. La MINUS procède actuellement à une évaluation qualité en vue d'amener la cohésion des unités au niveau des normes requises. Dans ce contexte, la MINUS a accueilli le 1<sup>er</sup> octobre 2009 une réunion de coordination de l'appui aux unités mixtes intégrées qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail chargé de mener à bien cette évaluation en coordination étroite avec la communauté des donateurs.

### **Élections nationales et référendums**

25. La Commission électorale nationale a annoncé le 2 avril 2009 que la préparation des élections avait pris du retard par rapport au calendrier (voir S/2009/211); en juin 2009, elle a publié un calendrier révisé fixant la date des élections aux 5 et 12 avril 2010. Le découpage des circonscriptions électorales a débuté vers la fin juin et tous les rapports préliminaires avaient été soumis à la Commission à la fin juillet. La Commission a distribué le texte des rapports aux partis politiques lors d'une réunion le 4 août et a fait de même le 5 août pour les partis, dont le SPLM, qui n'étaient pas à la réunion. Elle a par la suite fixé au 14 septembre la date limite de réception des objections au découpage des circonscriptions. Elle a reçu à ce jour plus de 500 objections, qu'elle compte examiner d'ici à la fin novembre 2009.

26. La Commission électorale continue de manquer de moyens à tous les niveaux. Outre les neuf commissaires (dont la plupart occupent leurs fonctions à temps partiel) et son Secrétaire général, elle compte à son siège 22 conseillers et 40 agents techniques et administratifs; d'autres conseillers et agents sont en cours de recrutement. Le Haut Comité pour le Sud-Soudan à Juba emploie actuellement cinq personnes mais n'a reçu à ce jour aucune instruction précise concernant le recrutement de personnel supplémentaire. Les 25 hauts comités des États comptent chacun cinq membres et un agent électoral et commencent à peine à recruter du personnel auxiliaire supplémentaire.

27. L'absence de plan opérationnel et de budget correspondant pour les élections reste un point problématique de la préparation des élections. Alors que 76 partis politiques, y compris le NCP, qui s'est officiellement rallié au Président Al-Bashir au cours de la période considérée, se sont enregistrés auprès du Conseil des affaires des partis politiques afin de prendre part au scrutin, à commencer par l'inscription des personnes déplacées demeure une question cruciale. Au 21 septembre, la Commission électorale nationale avait mis la dernière main au plan d'enregistrement des électeurs en vue de la prochaine campagne d'inscriptions, qui devrait débiter le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

28. Au 31 août, le Conseil des affaires des partis politiques avait enregistré 76 partis et examinait une vingtaine d'autres demandes. Il a fait savoir qu'il continuerait d'étudier les demandes d'enregistrement jusqu'à la date des élections et au-delà. La MINUS l'a vivement encouragé à établir en concertation avec la Commission électorale une date limite précise pour les partis souhaitant contester les résultats des élections de 2010.

29. La MINUS continue de renforcer sa capacité d'assistance électorale; environ 93 % de son personnel d'assistance électorale pour 2008-2009 est maintenant recruté. D'autres détails des préparatifs policiers sont évoqués plus loin dans le présent rapport. En ce qui concerne d'éventuelles élections au Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour appuie les activités de la MINUS au Darfour dans le cadre d'un memorandum d'entraide entre les deux missions, qui prévoit notamment un appui logistique. Les nombreuses difficultés qu'implique la tenue d'élections crédibles au Darfour – à commencer par les obstacles politiques qui entravent la tenue d'élections libres et régulières – exigent des efforts substantiels de la part de toutes les parties prenantes dans les mois qui viennent.

30. En ce qui concerne la surveillance des élections, plusieurs initiatives ont été lancées. Le Centre Carter a récemment signé avec la Commission électorale un accord définissant ses activités d'observation. L'Union européenne enverra de son

côté une mission d'évaluation au Soudan avant la fin de 2009 en vue de dépêcher éventuellement une équipe complète d'observation électorale en avril 2010. L'Union africaine prévoit également d'envoyer une équipe d'évaluation préélectorale au Soudan à la fin septembre, avant de dépêcher une mission d'observation des élections. L'Institut démocratique national pour les affaires internationales a reçu des fonds de l'Agence pour le développement international (USAID) pour l'observation des élections et a récemment annoncé la création du Réseau soudanais pour des élections démocratiques. Au Darfour, la MINUS collabore avec les comités de haut niveau pour encourager les organisations de la société civile à surveiller le déroulement du scrutin.

31. En ce qui concerne la préparation des référendums, le Gouvernement du Sud-Soudan a sollicité l'assistance de l'ONU le 9 juillet 2009, par l'entremise du Ministère de la présidence, pour la planification et l'administration, l'assistance des donateurs, l'établissement des listes d'électeurs, l'information du public et la surveillance du scrutin référendaire. Pour répondre à cette demande, la MINUS met sur pied une équipe de sept personnes qui s'occupera des préparatifs jusqu'à la tenue du référendum en janvier 2011.

#### **Partage des richesses et des pouvoirs**

32. Selon le rapport trimestriel du Groupe Pétrole du Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan, les recettes pétrolières du Soudan pour la période janvier-juin 2009 se sont élevées au total à 787 001 000 dollars, les parts allant au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan s'établissant à 422 150 000 et 364 860 000 dollars, respectivement. En août 2009, le Gouvernement d'unité nationale a remboursé au Gouvernement du Sud-Soudan les quelque 52 millions de dollars qu'il avait unilatéralement déduits pour financer les élections nationales, malgré les objections de ce dernier. Tous les arriérés de recettes dues au Gouvernement du Sud-Soudan pour la première moitié de l'année en cours ont également été recouvrés. La part de 2 % accordée aux Dinkangok et aux Misseriya, conformément au Protocole d'Abyei, a été comme d'habitude versée à des comptes séparés de l'Administration de la zone d'Abyei et du Gouvernement de l'État du Kordofan méridional et, en août 2009, le Ministère des finances a débloqué 20 millions de livres soudanaises destinés aux Dinka ngok.

33. Dans un accord signé le 19 août 2009, les parties à l'Accord de paix global sont convenues de demander au Gouvernement d'unité nationale de demander au Fonds monétaire international d'examiner le fonctionnement des deux systèmes bancaires de la Banque centrale. Pourtant, au 1<sup>er</sup> octobre 2009, aucune requête de ce genre n'avait été faite. De plus, la Commission nationale des biens fonciers créée en vertu d'un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en avril 2009, n'a toujours pas vu le jour.

34. La Commission de la fonction publique nationale prévue dans l'Accord de paix global pour assurer la représentation adéquate du Sud dans la fonction publique nationale a annoncé que le nombre de postes occupés par des gens du Sud dans le Gouvernement d'unité nationale ne dépassait pas le millier, soit environ la moitié des chiffres prévus dans l'Accord.

## **V. Mise en œuvre d'autres accords de paix**

### **Le processus de paix au Darfour**

35. Au cours de la période considérée, l'équipe de médiation a multiplié les consultations avec un large éventail de parties prenantes dans la perspective de la reprise des pourparlers à Doha à la fin d'octobre et a appuyé les efforts d'unification des groupes rebelles en Jamahiriya arabe libyenne et en Éthiopie. Le 7 septembre 2009, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-Nations Unies, Djibrill Bassolé, et le Ministre d'État des affaires étrangères du Qatar, Ahmed Bin Abdullah Al-Mahmoud, ont fait une déclaration commune dans laquelle ils se sont félicités de l'effort engagé à l'initiative de la Libye pour unifier le Groupe de Tripoli et du regroupement de diverses factions de l'Armée de libération du Soudan coordonné par les États-Unis, et ont exprimé l'espoir que les groupes rebelles parviendraient à une position commune avant l'ouverture des prochains pourparlers à Doha. Le 16 septembre 2009, le Groupe de Tripoli a fait une déclaration indiquant son intention de se regrouper dans une nouvelle formation appelée Forces révolutionnaires pour la libération du Soudan, afin de négocier sur une base commune à Doha. Pourtant, au 25 septembre 2009, les luttes de pouvoir au sommet avaient déjà amené plusieurs éléments à quitter Tripoli. En prélude à la prochaine série de pourparlers, le Gouvernement du Qatar a convoqué le 24 septembre une réunion de niveau ministériel pour le Comité directeur de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine, en marge de l'Assemblée générale, afin de débattre du processus de paix au Darfour, de l'effort de réunification consenti par les rebelles et des prochaines élections au Soudan. Dans un communiqué de presse publié le 24 septembre 2009 à l'issue de cette rencontre, les ministres ont affirmé qu'ils appuyaient l'équipe de médiation. Le prochaine série de pourparlers de Doha devrait débiter fin octobre 2009.

### **Accord de paix pour le Soudan oriental**

36. Le climat politique reste calme et les conditions de sécurité sont normales au Soudan oriental. Après près de 10 mois d'inactivité, le Haut Comité mixte chargé de surveiller la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Soudan oriental a tenu sa sixième réunion le 11 août 2009, consacrée au financement et aux activités du Fonds de reconstruction et de développement du Soudan oriental. Alors que l'Accord stipule que le Gouvernement d'unité nationale fera une première contribution représentant l'équivalent de 100 millions de dollars à ce fonds puis fera des versements d'un montant minimum de 125 millions de dollars par an pendant quatre ans (2008 à 2011), 85 millions de dollars seulement ont été transférés au Fonds et répartis à égalité entre les trois États de l'est du pays pour des projets de reconstruction et de développement dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de la santé.

## **VI. Exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan**

### **Bons offices, gestion des conflits, réconciliation et consolidation de la paix**

37. La présente section contient des informations sur l'exécution du mandat de la MINUS et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs énoncés à l'annexe.

38. Durant toute la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu un dialogue permanent avec les dirigeants politiques soudanais et les principales parties prenantes soudanaises et internationales au processus de paix.

39. Le 22 juillet 2009, en prévision de la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur Abyei, mon Représentant spécial a rencontré à Abyei les Ministres soudanais des affaires étrangères et de l'intérieur, l'Envoyé spécial des États-Unis au Soudan et s'est entretenu avec plusieurs ambassadeurs au moment de l'annonce de la décision.

40. Face à la montée de l'insécurité dans les États du Jonglei et du Haut-Nil, la MINUS a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sud-Soudan et les autorités des États pour mettre en œuvre le Plan de stabilisation du Jonglei de manière à intensifier les activités de protection civile dans la région. Dans le cadre de cette démarche, elle a ouvert deux bases d'opérations temporaires à Akobo et Pibor (État du Jonglei) du 13 mai au 24 juillet 2009, et des discussions sont en cours pour l'utilisation éventuelle d'autres bases temporaires dans la région. Pour résoudre le problème de l'inaccessibilité des zones dépourvues de routes, de nombreuses patrouilles ont été dépêchées par bateau de Nassir et déployées le long du corridor de Sobat. De plus, la MINUS a soutenu la Commission pour la paix au Sud-Soudan, qui s'efforce d'amorcer le processus de consolidation de la paix dans l'État du Jonglei en tentant d'organiser une conférence de paix pour les Nuer Lou et les Murle.

41. La MINUS soutient l'initiative de réconciliation des Shilluk et des Dinka dans l'État du Haut-Nil et s'emploie avec la Commission pour la paix au Sud-Soudan à agir sur deux fronts, à savoir des initiatives de paix au niveau local et des réunions de réconciliation à Juba avec les responsables politiques et les dirigeants communautaires. La MINUS travaille par ailleurs étroitement avec les 10 États du sud et le Bureau de la sécurité publique et du contrôle des armes légères du Gouvernement du Sud-Soudan dans le cadre du désarmement des civils afin que la campagne de désarmement ne donne pas lieu à un regain de l'insécurité.

### **Déploiement et activités militaires**

42. Au 22 septembre 2009, 9 275 membres du personnel militaire de la MINUS sur les 10 000 autorisés étaient déployés au Soudan, soit 483 observateurs militaires, 193 officiers d'état-major et 8 599 soldats. Les opérations régulières se sont poursuivies pendant toute la période considérée, y compris la fourniture d'un appui aux mécanismes de cessez-le-feu prévus dans l'Accord de paix global et des patrouilles conjointes d'observateurs militaires et d'observateurs nationaux des parties. La composante militaire a commencé à travailler avec la Division de l'assistance électorale pour évaluer les conditions de sécurité au moment des élections et déterminer les besoins en appui militaire.

43. L'opération Guardian lancée en juillet 2009 a nécessité le redéploiement de forces supplémentaires des secteurs II et III à Abyei afin d'assurer une forte présence des Nations Unies dans la période précédant l'annonce de la décision de la Cour permanente d'arbitrage. Ces forces se trouvent actuellement à Abyei et seront redéployées dans leurs sites initiaux au cours des mois qui viennent, une fois que des troupes supplémentaires seront positionnées dans la zone.

**Police**

44. Au 15 septembre 2009, la MINUS avait déployé 93 % de l'effectif prévu par son mandat (715 personnes – 666 conseillers de police, dont 82 femmes) dans 22 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission.

45. La police de la MINUS a continué à former des membres de la police locale, en particulier par l'application réussie de son module de formation, 2009-2010. Durant la période à l'examen, 2 236 officiers de police, dont 317 femmes, ont reçu une formation aux activités de police effectives, y compris dans le cadre de programmes à Kassala, El Obeid et Port-Soudan. La formation dispensée en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants, les droits de l'homme et la surveillance policière de proximité a permis d'améliorer le comportement professionnel des membres de la police soudanaise, notamment pour le traitement des plaintes déposées par les citoyens et l'assistance aux personnes vulnérables et aux mineurs. Toutefois, l'absence de politique de formation clairement définie ou d'engagement en ce qui concerne le programme de formation par le Service de police du Sud-Soudan et la Police du Gouvernement soudanais continue de poser des problèmes pour la mise en place d'une présence policière effective dans la région.

46. Afin d'aider le Service de police du Sud-Soudan à créer des conditions permettant une utilisation optimale des ressources et une meilleure gestion financière, et un climat favorisant la responsabilisation, la Police des Nations Unies a organisé la deuxième phase d'une formation à la gestion d'actifs. Elle a également participé à la mise en œuvre des mesures prises par la MINUS afin d'atténuer les conflits et de stabiliser la situation dans l'État du Jonglei par le déploiement de conseillers de police à Pibor et Akobo.

47. La formation en matière de surveillance policière de proximité a été étendue aux camps de Dar es-Salaam, Wad al-Bashir, Jebel Aulia, à Khartoum, afin de faciliter la communication entre les personnes déplacées et les forces de police, et de renforcer la sécurité dans ces communautés.

48. Durant la période à l'examen, la Police des Nations Unies a mis au point et commencé à dispenser une formation sur la sécurité pour les élections et un soutien dans ce domaine, mesures approuvées par la police nationale et le Service de police du Sud-Soudan. Plus de 160 instructeurs de la Police des Nations Unies, des instructeurs de police de la MINUAD et cinq assistants linguistiques ont été formés aux fonctions de sécurité liées aux élections. Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pas encore officiellement demandé 100 officiers de police supplémentaires pour les élections. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur la question (S/2009/391), il sera essentiel que le Gouvernement d'unité nationale et la Commission électorale nationale arrêtent et approuvent le budget électoral et le plan d'opérations à titre prioritaire.

**Désarmement, démobilisation et réintégration**

49. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration a franchi une étape décisive, le 9 août 2009, avec l'achèvement de la première opération de démobilisation dans l'État du Nil Bleu, durant laquelle 5 443 participants ont été démobilisés. La quatrième opération de désarmement et démobilisation a été lancée le 5 août 2009 au Kordofan-Sud. Au 31 août 2009, un total de 12 650 participants au

programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion avaient été démobilisés au Soudan. Tous les candidats ont reçu une aide à la réinsertion, comprenant une somme d'argent, des articles non périssables et des coupons pour les rations alimentaires du Programme alimentaire mondial pour trois mois. Les commissions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du Nord et du Sud examinent actuellement la question de la création d'un autre bureau commun à Abyei, avec l'aide de l'ONU. Les préparatifs en vue de la réintégration des personnes démobilisées dans les trois zones et au Sud-Soudan se poursuivent.

### **Retour et réintégration**

50. Avec la survenue de fortes pluies dans la plupart des zones de retour et le long des principaux corridors, la tendance des retours de déplacés et de réfugiés s'est poursuivie, mais à un rythme plus lent. Au cours du dernier trimestre de 2009, un total de 8 142 rapatriés qui avaient regagné leurs foyers de leur propre initiative ont été comptabilisés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans un centre de transit majeur à Kosti. D'après les estimations disponibles, nettement plus de 1,9 million de personnes déplacées avaient regagné spontanément leur lieu d'origine depuis la signature de l'Accord de paix global, en particulier dans les trois zones et au Sud-Soudan. Toutefois, la violence interethnique a contribué à augmenter les mouvements de population et, dans certains cas, les déplacements secondaires de rapatriés. Les capacités d'absorption limitées ont également accru la concurrence pour le contrôle des ressources disponibles. Le nombre de déplacés dont le retour avait été organisé dans le cadre du Plan commun, se chiffrait environ à 9 100 personnes pour 2009 et à plus de 91 000 au total depuis 2005.

51. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signalé un total de 171 154 réfugiés avaient été rapatriés dans le cadre des programmes qu'il avait organisés et soutenus, dont 31 789 étaient arrivés depuis le début de 2009. Avec un nombre comparable de mouvements de population spontanés en provenance des pays voisins, le total des retours de réfugiés depuis la signature de l'Accord de paix global a atteint 327 984. Compte tenu des mouvements de déplacés qui comprenaient également de nombreux retours spontanés, on a estimé que plus de 2,4 millions de Soudanais (y compris les retours spontanés et organisés) avaient regagné leur localité d'origine au Nord et au Sud-Soudan à la fin de juillet 2009.

### **Relèvement et développement**

52. Au Sud-Soudan, la situation humanitaire s'est fortement détériorée et les violences intertribales, de même que les attaques lancées par la LRA, ont entraîné le déplacement d'environ 250 000 personnes, dont 25 000 réfugiés qui avaient fui la République démocratique du Congo et la République centrafricaine depuis janvier 2009. La situation à laquelle étaient confrontées les communautés affectées par les luttes intertribales dans les États du Haut-Nil, de l'Equatoria oriental, de Warrab, du Jonglei et du Bahr El Ghazal-Nord s'est encore dégradée du fait des cours élevés des céréales et du faible prix des produits de l'élevage, ainsi que des précipitations insuffisantes pendant la saison des pluies. En conséquence, jusqu'à 1,5 million de personnes sont confrontées à une grave situation d'insécurité alimentaire entre août et décembre 2009 et les taux de malnutrition augmentent dans certaines des zones les plus vulnérables.

53. La crise budgétaire actuelle au Sud-Soudan, résultat de la chute des prix du pétrole et des recettes pétrolières et de la récession économique mondiale, continue d'entraver le passage prévu du stade des programmes humanitaires à celui des programmes de relèvement rapide. Tandis que les organismes et partenaires des Nations Unies continuent d'intervenir préventivement face à l'évolution de la situation – notamment en travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sud-Soudan, afin de mettre en place un ensemble de mesures pour surmonter la crise budgétaire –, l'émergence de lacunes critiques dans la fourniture de services essentiels demeure un risque important. Les organismes des Nations Unies, avec les ONG partenaires, ont renforcé leurs opérations à l'appui des efforts déployés par les autorités locales, afin de stabiliser la situation dans les zones touchées. Dans le cadre de cet effort, ils ont élaboré un plan d'action d'urgence afin de remédier au déficit alimentaire, opération qui requiert un montant additionnel de 57 155 456 dollars. L'équipe de pays des Nations Unies participe activement à la mobilisation de contributions volontaires à l'appui des efforts déployés par les autorités locales, afin de stabiliser la situation dans les zones touchées.

### **Droits de l'homme**

54. Le 20 août 2009, la MINUS et le Conseil consultatif pour les droits de l'homme du Gouvernement soudanais ont coprésidé la troisième réunion du Forum sur les droits de l'homme à Khartoum. Le Conseil a exposé sa position au sujet de la nomination par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU d'un expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan. La nomination de commissaires en tant que membres de la nouvelle Commission nationale des droits de l'homme au Nord-Soudan a également été examinée. La MINUS a souligné que les candidats devaient être sélectionnés de manière transparente, inclusive et participative. L'absence de progrès sur d'autres questions importantes concernant les droits de l'homme, y compris le statut des personnes détenues à la suite des attaques du Mouvement justice et égalité, le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme et l'absence d'accès aux prisons dans le Nord-Soudan, a également suscité des préoccupations.

55. La loi sur la presse et les publications a pris effet au Nord-Soudan en juillet 2009. Malgré les améliorations apportées durant sa rédaction et l'annonce, le 16 septembre, par le Président Al-Bashir qu'un espace égal serait alloué aux institutions médiatiques de tous les partis politiques, les restrictions sérieuses entravant la liberté d'expression et les pouvoirs de l'organe de supervision, demeurent préoccupantes, compte tenu notamment des prochaines élections. Les nouvelles lois sur les médias pour le Sud-Soudan n'ont pas encore été approuvées par le Parlement.

56. En outre, la question des nombreuses pertes civiles dans certains secteurs du Sud-Soudan et des trois Zones, examinée dans le présent rapport (voir sect. III plus haut) a été exacerbée par l'absence de mécanismes, aux niveaux local et des États, permettant d'enquêter sur les meurtres et autres crimes.

57. En ce qui concerne le procès d'un ancien membre du personnel de la MINUS, Lubna Hussein, le 7 septembre 2009, le Tribunal pénal de Khartoum-Nord a condamné cette dernière à une amende d'environ 250 dollars pour port de « vêtement immoral ou indécent ».

### **Respect de la légalité**

58. L'Assemblée nationale était en vacances pendant toute la durée de la période à l'examen. La MINUS continue de suivre et de soutenir le processus de réforme législative, notamment par le biais d'un rapport d'ensemble sur le suivi législatif qui sera périodiquement actualisé. Elle continue de fournir un appui à la rédaction du projet de loi référendaire dans le cadre de consultations avec les membres de la Commission de révision constitutionnelle.

59. Dans le cadre de son assistance à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, la MINUS a organisé un atelier sur les mécanismes de contrôle de la loi sur les élections nationales de 2008 à l'intention des juges, des procureurs et des professionnels de la police. Quatre autres ateliers sur les élections sont prévus pour 2009, concernant la constitution des listes électorales et les questions judiciaires et relatives à la société civile et à la sécurité.

60. La MINUS a fourni une assistance consultative au Ministère des affaires juridiques et à la commission spécialisée de l'Assemblée législative du Sud-Soudan sur le projet de loi relatif à la police de la région. Ce texte a été adopté par l'Assemblée au début d'octobre 2009. En outre, la MINUS et le PNUD ont achevé une analyse des institutions chargées de faire respecter la loi dans l'État du Jonglei, dans le cadre du plan de stabilisation de la région.

61. En plus de l'appui actuellement fourni aux prisons d'Omdurman, Ed-Damazin et Port-Soudan, un nouveau projet relatif à la construction d'un centre de détention à Abyei doit commencer, prévoyant aussi la construction de deux cellules supplémentaires pour les femmes et les mineurs et le lancement d'un programme de formation à l'intention de la police. L'appui à la formation et la coïmplantation des conseillers continuent dans huit États du Sud.

### **Protection des enfants**

62. Plus de 200 enfants qui avaient été enlevés lors des violences intertribales survenues dans l'État du Jonglei depuis janvier 2009, n'ont pas été rendus à leurs familles. En août 2009, la police locale a, pour la première fois, arrêté des individus soupçonnés d'enlever des enfants dans l'État du Jonglei et libéré 12 enfants qui étaient en captivité. Ces derniers sont actuellement hébergés par le commissaire du comté de Pibor, en attendant d'être identifiés par leurs familles et de procéder aux regroupements familiaux au Soudan et en Éthiopie.

63. La MINUS et l'UNICEF poursuivent leurs efforts afin d'obtenir la signature d'un plan d'action par les forces armées au Soudan en vue de la libération et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés, comme l'exige la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

64. Malgré les opérations militaires lancées contre la LRA, le groupe armé continu d'enlever des enfants au Sud-Soudan. Si les autorités de l'Équatoria central et occidental se sont efforcées de prévenir cette pratique, les enlèvements transfrontières d'enfants fugitifs échappant à la LRA demeurent un problème majeur qui exigera une coopération substantielle entre les gouvernements, les missions et les organisations, associant le Soudan, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et la République centrafricaine.

**Information**

65. La MINUS a organisé des points de presse périodiques, portant principalement sur la situation humanitaire et en matière de sécurité au Sud-Soudan. Les médias internationaux et locaux ont été informés de l'insécurité croissante, des interventions de la Mission et des efforts en matière de secours humanitaires. La Mission a organisé une réunion de presse spéciale au sujet de l'appui qu'elle fournit aux élections à l'intention des médias de Khartoum et Juba.

66. Malgré la nécessité croissante de disposer d'un organe de radiodiffusion indépendant à l'échelle du pays, en particulier pendant la période précédant les élections, Radio Miraya, organe financé par l'ONU, ne peut toujours pas diffuser en modulation de fréquence au Nord-Soudan. Le service d'information de la MINUS a lancé un programme d'éducation à la culture de paix, en collaboration avec le Ministère de l'éducation de l'État de Khartoum, en juillet 2009, comprenant une série d'activités centrées sur les élections, l'éducation civique et les activités relatives à l'Accord de paix global, à l'intention des élèves des établissements d'enseignement secondaire. En août 2009, il a organisé un atelier d'une durée de trois jours sur les élections et l'état d'application de l'Accord de paix global, à l'intention de 125 fonctionnaires et membres de la société civile dans l'État de Kassala.

67. La MINUS a transmis des photographies et des enregistrements vidéo aux médias locaux et internationaux portant sur les faits nouveaux survenus à Abyei et les conflits tribaux se déroulant dans le sud du pays, et lancé une campagne d'information dans la zone d'Abyei, en collaboration avec l'administration locale, avant que la Cour permanente d'arbitrage ne rende sa sentence.

**Déminage**

68. Depuis qu'elles opèrent au Soudan, les équipes de déminage de la MINUS ont ouvert au total 33 686 kilomètres de routes, déminé 54 170 814 mètres carrés de terrain, neutralisé 18 911 mines et 834 463 munitions non explosées, et organisé des programmes de sensibilisation aux dangers des mines suivis par 2 832 710 habitants des régions affectées et personnes déplacées vivant dans des camps et des sites de transit.

69. Comme la saison des pluies a limité les opérations de déminage pendant la période à l'examen, les efforts ont été concentrés sur le recrutement et la formation de démineurs et sur les corridors et secteurs à déminer durant la saison sèche, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements des États, les organisations non gouvernementales et la MINUS. Durant la période considérée, deux champs de mines à Al Lafa, dans l'État de Kassala, ont été déminés et ce qui permettra d'héberger 2 500 personnes déplacées affectées par le conflit dans la région. Les équipes de déminage ont également effectué un levé et procédé au déminage d'une nouvelle route d'accès à un point de passage officiel de la frontière entre le Soudan et l'Érythrée, et déminé des champs de mines dans l'État de l'Équatoria central.

**Déontologie et discipline**

70. Le respect par toutes les catégories de personnel du code de conduite des Nations Unies et de la politique de la tolérance zéro de l'exploitation et des

violences sexuelles demeure très élevé. Trois incidents de faute grave ont été signalés pendant la période considérée.

71. En collaboration avec les contreparties nationales des Ministères de l'égalité des sexes et du développement social, dans le Sud, et les organisations non gouvernementales, la MINUS a organisé deux campagnes d'information au Sud-Soudan, auxquelles ont participé plus de 600 personnes. Elles visaient à sensibiliser davantage les chefs locaux, les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile aux questions relatives à l'exploitation et aux violences sexuelles.

### **Égalité des sexes**

72. Durant la période à l'examen, un mécanisme de coordination, dirigé par la MINUS, a été créé afin de coordonner les activités concernant la participation des femmes aux élections. Le groupe est composé de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUAD. La MINUS a continué de fournir un soutien technique aux ministères du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, de même qu'au niveau des États, sur la promotion de l'égalité des sexes, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la réduction de la violence sexiste, dans le contexte des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. La Mission a également fourni une assistance technique au Groupe chargé de combattre les violences faites aux femmes, relevant du Ministère soudanais de la justice, pour l'élaboration du projet de plan d'action national sur la violence contre les femmes pour les États du nord du Soudan.

### **VIIH/sida**

73. La MINUS continue d'encourager l'intégration d'activités de sensibilisation au VIIH/sida dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et a sensibilisé à cette question plus de 1 250 membres du personnel des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Durant la période considérée, les comités régionaux sur le VIIH/sida ont organisé des cours de sensibilisation à ce problème à l'intention de 527 participants nationaux, y compris des membres des forces de police, des enseignants, des femmes et des membres des communautés locales.

### **Sécurité du personnel**

74. Durant la période à l'examen, la MINUS a consacré des efforts particulièrement importants à l'appui de la planification d'interventions d'urgence, en prévision de la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur la question d'Abeyi. Un plan d'intervention intégré sur la sécurité a été mis au point en préparation de la publication de la sentence, en conjonction avec celui de la police et de la composante militaire des Nations Unies; des agents de sécurité supplémentaires ont également été déployés dans la zone, afin d'apporter un soutien aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales.

75. La MINUS a également effectué des missions d'évaluation de la sécurité électorale dans tous les États du nord et de l'est du Soudan, y compris dans de nombreux secteurs où la présence des Nations Unies était limitée jusqu'à présent, voire inexistante. Les conclusions de ces missions serviront à appuyer le déploiement des équipes électorales qui aideront les autorités locales à préparer les élections de 2010.

## VII. Aspects financiers

76. Par sa résolution 63/273B du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Mission, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, un montant de 958,4 millions de dollars. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2010, le coût de son maintien jusqu'au 30 juin 2010 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 31 août 2009, les contributions non acquittées au Compte spécial de la Mission se chiffraient à 397,9 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 3 741 300 000 dollars. Le remboursement des sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents et du matériel a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008 et au 30 septembre 2008, respectivement.

## VIII. Observations

77. Si certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix global, d'importants objectifs n'ont pas été atteints. Les principales questions restant à régler – en premier lieu les élections et les référendums – sont extrêmement sensibles et auront un impact majeur sur la vie politique du pays. Leur règlement exigera une réelle détermination et des efforts considérables de la part des parties. Je suis, à ce sujet, préoccupé par la qualité du dialogue entre les deux parties. L'aspect déterminant de l'application de l'Accord de paix global demeure la relation entre le Parti du Congrès national et le SPLM; l'Accord doit aussi être mis en œuvre conformément à l'esprit et à la lettre de ses dispositions, pour que l'immense travail qui a été accompli puisse être poursuivi. J'encourage les parties à renforcer leur partenariat et à travailler de bonne foi, afin de surmonter les derniers obstacles.

78. Je note avec satisfaction le regain d'attention manifesté par la communauté internationale à l'égard de l'Accord de paix global, instrument qui demeure la pierre angulaire de la paix, de la stabilité et de la transformation démocratique au Soudan. J'encourage ses membres à renforcer leurs relations avec les parties et autres acteurs clefs durant cette période cruciale. J'encourage aussi la communauté internationale à envisager la situation du Soudan dans une perspective globale et à tenir compte du lien entre les progrès réalisés dans l'application de l'Accord de paix et le processus de paix au Darfour.

79. Je me félicite du fait que les envoyés spéciaux participent à la mise en œuvre de l'Accord de paix et que des progrès aient été accomplis dans le Mécanisme tripartite mis en place entre les États-Unis, le Parti du Congrès national et le SPLM. Je me félicite également des engagements pris par les parties sur diverses questions et de la dynamique créée par cette nouvelle initiative. Elles devront faire des efforts importants pour honorer les engagements qu'elles ont réaffirmés et respecter les délais très courts qui ont été convenus.

80. Je félicite les parties d'avoir mené à bonne fin le processus d'arbitrage sur Abyei et exprimé leur volonté de coopérer sur l'application pacifique de la sentence. Je note également les relations de coopération instaurées par la MINUS, l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan et la communauté internationale avec la population d'Abyei, qui ont contribué à empêcher que la décision ne déclenche des

violences. Les risques de conflit grave persistent toutefois à Abyei et le maintien de la stabilité exigera des parties qu'elles s'efforcent de régler une vaste gamme de problèmes imminents; on mentionnera à ce sujet la démarcation de la Zone d'Abyei; la création d'une commission sur le référendum à Abyei; le financement de l'administration de la Zone d'Abyei; le dégagement des dividendes de la paix et le retour durable des populations déplacées. Dans ce contexte, les prochaines migrations saisonnières représenteront un premier test. Les parties doivent s'efforcer d'éliminer toute possibilité de conflit, afin de convaincre les communautés locales des deux côtés que les frontières ne sont pas nécessairement des obstacles et que la coexistence pacifique est possible, quel que soit le résultat du référendum d'Abyei en 2011.

81. Je suis préoccupé par le fait que les unités mixtes intégrées ne peuvent, au stade actuel de leur déploiement, exécuter les fonctions qui leur ont été dévolues en vertu de l'Accord de paix global, en ce qui concerne en particulier la neutralité, la sécurité et leur rôle en tant que symbole d'unité. Elles ont parfois été au contraire la source de conflit, comme l'ont souligné les violents affrontements qui ont eu lieu entre les deux composantes à Abyei et Malakal. Une cause du problème est constituée par les griefs des communautés dans lesquelles ces unités sont déployées, mais les conditions de vie et de formation inappropriées ont aggravé les tensions et les risques de nouveaux affrontements. En plus des efforts déjà menés par la MINUS et la communauté des donateurs afin de remédier à certaines de ces déficiences et d'améliorer le dialogue sur la coopération au sein des unités, il est urgent que la communauté internationale fournisse un appui supplémentaire et que le Parti du Congrès national et le Gouvernement du Sud-Soudan se déclarent fermement résolus à faire en sorte que les unités mixtes respectent les normes requises.

82. Les élections au Soudan marquent une étape décisive dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Je souligne qu'elles doivent être envisagées dans le cadre d'un processus de transformation démocratique plus large et exigent par conséquent un engagement à long terme de toutes les parties intéressées. Je suis préoccupé par le fait que le différend survenu au sujet de l'utilisation des résultats du recensement menace le succès du processus électoral et j'engage vivement les parties à parvenir à un règlement sur ces questions en manifestant leur volonté politique.

83. La réalisation d'un accord sur la manière de procéder avec les élections permettra également aux parties d'accorder l'attention requise à la préparation des référendums de 2011. Ces élections devront en tout premier lieu être crédibles aux yeux de la population soudanaise. Dans ce contexte, des efforts concertés devront être faits pour assurer la participation effective de tous les groupes de population, y compris les personnes déplacées et les populations du Darfour, du Soudan oriental et du Sud-Soudan. Les problèmes à surmonter dans ce domaine sont essentiellement d'ordre politique – bien qu'il faille également régler les problèmes techniques et de sécurité – et j'exhorte les parties à prendre des mesures concrètes au niveau politique, afin de garantir la crédibilité du processus électoral et l'acceptation des résultats.

84. Je suis de plus en plus préoccupé par les retards intervenus dans la préparation des référendums au Sud-Soudan et à Abyei. Les calendriers référendaires et, de ce fait, la qualité et la crédibilité des consultations sont en jeu. Je demande instamment aux parties d'adopter les projets de loi requis sur les scrutins référendaires. Par

ailleurs, il sera impossible de maintenir la paix et la stabilité à long terme sans un accord sur les dispositions à prendre à l'issue des référendums. J'exhorte les parties à engager des pourparlers de fond sur cette question, quel que soit le résultat des référendums de 2011.

85. De même, pour continuer à soutenir les travaux des commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, des progrès doivent être faits d'urgence sur la procédure de consultation populaire et les résultats doivent être examinés conformément à l'Accord de paix global. Cette occasion ne doit pas être manquée.

86. La pratique consistant à prendre pour cible des civils non armés appliquée lors de la série d'attaques tribales et de contre-attaques survenues cette année est un sujet de grave préoccupation, de même que les rapports faisant état d'une prolifération généralisée des armes au Sud-Soudan. Je demande au Gouvernement de cette région d'intensifier ses efforts afin de mettre fin à la violence récurrente et de poursuivre en justice les auteurs de ces actes. Je demande aussi aux groupes concernés de rechercher des moyens pacifiques de régler les plaintes. La MINUS travaillait en étroite collaboration avec la communauté humanitaire afin de répondre aux besoins humanitaires accrus et de promouvoir le dialogue avec les parties adverses et entre elles. La Mission demeure disposée à fournir un appui dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses capacités. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons continuer à aider le Gouvernement du Sud-Soudan à stabiliser la situation humanitaire et à renforcer sa capacité de gérer le conflit et d'assurer la stabilité dans la région. Par ailleurs, il est indispensable de fournir d'urgence des ressources humaines, matérielles et financières au titre des opérations de secours, en particulier des denrées alimentaires, afin d'empêcher que les taux de malnutrition et maladies connexes n'augmentent les souffrances des personnes déplacées déjà vulnérables. Une crise humanitaire résultant de l'insécurité croissante risque de compromettre l'application de l'Accord de paix global et de réduire à néant les acquis obtenus dans le sud.

87. Je demeure préoccupé par les questions non réglées qui entravent les travaux de la Commission des frontières. L'absence de règlement sur ces questions entraînera de nombreuses conséquences pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global, principalement pour les élections et les procédures référendaires. Je demande instamment aux parties d'accélérer ce processus, compte tenu des incidences qui en résulteraient pour d'autres objectifs cruciaux de l'Accord.

88. Malgré les progrès importants réalisés dans le domaine de désarmement, démobilisation et réintégration, l'ONU est confrontée à un grave déficit de financement pour la réintégration du premier groupe de 64 000 participants. Par ailleurs, les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord et du Sud-Soudan luttent pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement quotidiennes, ce qui risque de ralentir les activités sur le terrain. Je demande instamment à la communauté internationale et aux parties d'assurer un financement suffisant pour toutes les composantes du programme dans ce domaine.

89. Les 18 prochains mois présenteront des défis considérables pour la population soudanaise, et la manière dont ils seront relevés déterminera pour une large part l'avenir du pays. Les élections et les référendums représentent des procédures extrêmement complexes qui testeront la capacité de toutes les parties intéressées, et il existe un risque sérieux qu'elles puissent aggraver l'instabilité au Soudan. Mais

cette période offre également la possibilité d'une transformation démocratique du pays et, si les parties réussissent à surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées, la population soudanaise pourra franchir une étape décisive vers la réalisation de l'égalité politique, du développement économique et des droits de l'homme. Tous les efforts sont faits pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord de paix global, mais il existe certaines insuffisances qui ne pourront être éliminées que par un dialogue effectif entre les parties. Je demande instamment au Conseil, à la communauté internationale et aux parties concernées par l'avenir du Soudan de faire tout leur possible afin que l'Accord progresse d'une manière pacifique et durable.

90. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Ashraf Jehangir Qazi, à tous les membres du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan et aux États Membres, en particulier aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police et aux donateurs, pour les efforts résolus qu'ils déploient afin d'apporter un soutien à la MINUS et à la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

## Annexe I

### Repères et indicateurs de progrès révisés pour la période 2009-2011

La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) est chargée par le Conseil de sécurité d'aider, par ses bons offices, les parties à l'Accord de paix global à mettre celui-ci en œuvre pacifiquement. Elle est donc dépendante de l'engagement des parties en faveur de l'Accord et des progrès réalisés s'agissant de l'application de ses dispositions. On trouvera ci-après les principaux repères pour mettre en œuvre l'Accord de paix global, y compris ceux qui ont été atteints depuis sa signature.

#### I. Assurer la sécurité et la stabilité

**Repère** : Climat de sécurité au Soudan facilité par la baisse du nombre d'éléments armés, la mise en place de mécanismes de règlement des conflits tribaux, le redéploiement des forces, la présence d'unités mixtes intégrées pleinement opérationnelles et des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration fonctionnels

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment que toutes les parties s'engagent sérieusement à cesser les hostilités, qu'on élargisse l'accès aux régions reculées qui connaissent des conflits tribaux et qu'on renforce l'aide internationale pour donner au Gouvernement du Sud-Soudan des moyens accrus de gestion du conflit.

*Année*

*Indicateurs de progrès*

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>De 2005 à aujourd'hui</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place du cessez-le-feu, appuyée par la création d'une commission politique du cessez-le-feu, d'une commission militaire mixte du cessez-le-feu et de commissions militaires mixtes de zone (avril-août 2005)</li> <li>• Le redéploiement total de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) de l'est du Soudan au sud (avril 2006)</li> <li>• Le démantèlement officiel des autres groupes armés (mars 2006)</li> <li>• La création du Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, appuyé par les Commissions Nord et Sud de désarmement, de démobilisation et de réintégration (février-juin 2006)</li> <li>• L'accord des parties sur les rôles respectifs des Commissions Nord et Sud de désarmement, de démobilisation et de réintégration (février 2009)</li> <li>• La signature conjointe du descriptif de projet pluriannuel relatif au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration par le Gouvernement d'unité nationale, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et l'ONU (juin 2008)</li> </ul> |
| <b>D'octobre 2009 à octobre 2010</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parties s'accordent sur des politiques de réductions proportionnelles des forces armées.</li> </ul>  |

- Redéploiement accru des forces (taux de redéploiement de la SPLA en août 2009 : 27,6 %)
- Accord entre le Parti du Congrès national (NCP) et le SPLM sur les chiffres relatifs au redéploiement
- Intégration accrue des unités mixtes intégrées
- Approbation par la Présidence et le Conseil de défense conjoint des mesures destinées à pallier les insuffisances constatées au sein des unités mixtes intégrées et à les déployer conformément à l'Accord de paix global
- Mise en œuvre de la stratégie de la MINUS sur la protection des civils (concept signé en août 2009)
- Surveillance et vérification par l'ONU sans restriction
- Renforcement des institutions et des politiques du Gouvernement du Sud-Soudan en vue d'assurer la protection des civils
- Première vague de désarmement, démobilisation et réintégration achevée en juin 2010
- Accroissement des processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans toutes les régions du Sud-Soudan

## II. Élections

**Repère** : Des élections libres, régulières et crédibles ont lieu au Soudan conformément au calendrier établi dans l'Accord de paix global

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment veiller à ce que la Commission électorale nationale assure une meilleure préparation des élections, modifier la législation pour garantir la liberté de la presse et la liberté de réunion, régler les problèmes pendants concernant l'inscription sur les listes électorales et instaurer un climat de sécurité plus propice à la tenue d'élections.

*Année*

*Indicateurs de progrès*

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>De 2007 à aujourd'hui</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de la loi relative aux partis politiques (février 2007)</li> <li>• Adoption de la loi électorale nationale (juillet 2008)</li> <li>• Création de la Commission électorale nationale (novembre 2008)</li> <li>• Achèvement du recensement de la population (mai 2008)</li> <li>• Délimitation des circonscriptions électorales (août 2009)</li> </ul> |
| <b>D'octobre 2009 à avril 2010</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord sur l'utilisation des résultats du recensement dans les élections</li> <li>• Commission électorale nationale pleinement opérationnelle au Soudan</li> <li>• Inscription sur les listes électorales achevée dans les délais</li> </ul>  |

- Plan et budget des élections approuvés suffisamment à l'avance pour permettre aux donateurs d'apporter une assistance
- Achèvement des préparatifs du scrutin
- Climat propice lors des élections pour établir un contexte politique favorable
- La préparation des élections est conforme aux conditions fixées dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/391)

### III. Référendums

**Repère** : Les référendums sont conduits selon le calendrier fixé dans l'Accord de paix global, à la suite d'un accord entre le NCP et le SPLM sur les arrangements à mettre en place après les référendums, quels qu'en soient les résultats, et ont lieu dans un climat de sécurité et de stabilité

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment établir une plus grande confiance entre le NCP et le SPLM, engager un dialogue sur les arrangements qui seront mis en place après les référendums et bénéficier d'un appui important de la communauté internationale et des partenaires régionaux pour faciliter la tenue des référendums.

*Année*

*Indicateurs de progrès*

**Septembre 2009**

- La loi référendaire est examinée par les parties.

**D'octobre 2009  
à janvier 2011**

- Accord et adoption de la loi référendaire avant la fin de 2009
- Les projets de loi référendaires sont adoptés par l'Assemblée nationale avant la fin de 2009.
- Les commissions référendaires du Sud-Soudan et d'Abyei sont créées avant la fin de 2009.
- Le NCP et le SPLM finalisent les arrangements qui seront mis en place à l'issue du référendum.
- Les référendums au Sud-Soudan et dans Abyei se tiennent en janvier 2011 conformément aux dispositions de l'Accord de paix global.

#### IV. Mise en œuvre des protocoles de l'Accord de paix global

**Repère** : Mise en œuvre complète du Protocole sur les trois Zones : le Protocole sur Abyei, le Protocole sur le Kordofan méridional et le Protocole sur le Nil Bleu, et achèvement de la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment que le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan fassent preuve d'une volonté politique résolue de mettre en œuvre les protocoles, assurer une plus grande stabilité dans la région et conclure un accord sur les modalités de partage du pouvoir à l'issue des élections de 2010.

*Année*

*Indicateurs de progrès*

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>De 2005 à aujourd'hui</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la présidence du Gouvernement d'unité nationale, du Conseil des États, de l'Assemblée nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan, du Conseil des ministres du Sud-Soudan et de la Commission du bilan et de l'évaluation (2005)</li> <li>• Création d'assemblées d'État dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu (décembre 2005)</li> <li>• Création des gouvernements d'État dans le Nil Bleu (décembre 2005) et le Kordofan méridional (mars 2006), conformément aux protocoles de l'Accord de paix global</li> <li>• Création de la Commission du bilan et de l'évaluation dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu (juillet 2007)</li> <li>• Création de la Commission nationale de la fonction publique (juillet 2007)</li> <li>• Création de la zone administrative provisoire d'Abyei (octobre 2008)</li> <li>• Création du Conseil d'Abyei (octobre 2008)</li> <li>• Création du Comité de démarcation d'Abyei (août 2009)</li> <li>• Acceptation par les parties de la sentence de la Cour permanente d'arbitrage sur Abyei (août 2009)</li> </ul> |
| <b>D'octobre 2009 à octobre 2010</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord entre les parties sur le calendrier de mise en œuvre du Protocole dans les trois Zones</li> <li>• Les postes de la fonction publique sont pourvus dans les trois Zones.</li> <li>• Les opérations concernant la fonction publique intégrée commencent dans les trois Zones conformément au calendrier fixé par l'Accord de paix global.</li> <li>• Intégration des anciennes zones fermées dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu</li> <li>• Consultations populaires dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu, conformément à l'Accord de paix global</li> </ul>  |

- Mise en œuvre pacifique de la décision sur Abyei figurant dans l'Accord de paix global
- Allocation de crédits suffisants à l'administration d'Abyei
- L'administration d'Abyei est fonctionnelle et fournit des services à la population locale.
- Mise en place de mesures de sécurité et d'atténuation des conflits dans les trois Zones : le Kordofan méridional, le Nil Bleu et Abyei
- La Commission technique des frontières est entièrement fonctionnelle et soumission du rapport sur la démarcation de la frontière à la Présidence
- Achèvement de la démarcation physique de la frontière entre le Nord et le Sud

## V. Partage des richesses

**Repère** : Mise en œuvre intégrale des dispositions de l'Accord de paix global relatives au partage des richesses

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment que le NCP et le SPLM fassent preuve d'une volonté politique résolue de mettre en œuvre les protocoles relatifs au partage des richesses.

<i>Année</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>
<b>De 2005 à aujourd'hui</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la Commission nationale du pétrole (octobre 2005)</li> <li>• Création du Comité technique mixte chargé de la surveillance, du calcul et du partage des recettes pétrolières (février 2006)</li> <li>• Création de la Commission foncière du Sud-Soudan (avril 2006)</li> <li>• Signature de la feuille de route concernant Abyei (juin 2008)</li> <li>• Loi relative à la commission foncière nationale (juin 2009)</li> </ul>
<b>D'octobre 2009 à octobre 2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du transfert de 50 % des recettes pétrolières au Gouvernement du Sud-Soudan (en cours depuis janvier 2005)</li> <li>• Poursuite des décaissements pour les États du Kordofan méridional et de Warrab et du transfert des parts des recettes pétrolières revenant aux Ngok Dinka et aux Misseriya, conformément à l'Accord de paix global</li> <li>• Mise en œuvre des accords sur le partage des recettes non pétrolières</li> <li>• Financement intégral de l'administration d'Abyei</li> <li>• Création de la Commission foncière nationale</li> <li>• Accord entre le NCP et le SPLM sur les modalités de partage des recettes après le référendum</li> </ul>

## VI. Activités humanitaires, de relèvement et de développement

**Repère** : Prévention de l'aggravation de la baisse des conditions de vie dans le Sud-Soudan, fourniture de services de base aux populations vulnérables, amélioration tangible du niveau de vie et des conditions de relèvement économique et de développement

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment renforcer considérablement la capacité du Gouvernement du Sud-Soudan d'assurer les services de base et de gérer la violence, et obtenir l'engagement des parties concernées à prévenir l'aggravation des conflits et un appui financier coordonné de la part des donateurs.

*Année*

*Indicateurs de progrès*

<b>De 2005 à aujourd'hui</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du Fonds pour la reconstruction et le développement national (avril 2005)</li> <li>• Création du Comité de haut niveau du Gouvernement d'unité nationale pour le retour des personnes déplacées (juillet 2007)</li> <li>• Environ 2 millions de Soudanais déplacés sont retournés dans leurs foyers depuis la signature de l'Accord de paix global.</li> </ul>
<b>De 2009 à 2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du financement du Fonds pour la reconstruction et le développement national</li> <li>• Poursuite de l'exécution des projets d'infrastructures</li> <li>• Augmentation du nombre de Soudanais déplacés qui retournent volontairement et durablement dans leurs foyers</li> <li>• Mise en œuvre intégrale dans les États des plans d'action pour le retour et la réintégration des réfugiés déplacés avant la fin de 2010</li> <li>• Accès du Gouvernement du Sud-Soudan, des organisations non gouvernementales internationales et de la MINUS aux populations ayant besoin de secours et d'actions de relèvement et de développement</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, avant la fin de 2012, d'une stratégie intégrée pour la stabilisation des États du Soudan présentant des risques élevés</li> </ul>

## VII. Droits de l'homme et état de droit

**Repère** : Mise en place d'un système policier, judiciaire et pénal crédible, qui respecte les droits fondamentaux

Pour progresser dans ce domaine, il faudrait notamment que les parties à l'Accord de paix global accordent la priorité à l'amélioration des systèmes judiciaire et pénal et que la communauté internationale appuie résolument et soutienne financièrement la création et le fonctionnement des institutions de l'état de droit.

*Année*

*Indicateurs de progrès*

- | <i>Année</i>                 | <i>Indicateurs de progrès</i>  |
|------------------------------|--|
| <b>De 2005 à aujourd'hui</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la Commission nationale de révision constitutionnelle (juillet 2005)</li> <li>• Adoption de la Constitution nationale provisoire (juillet 2005)</li> <li>• Adoption de la Constitution provisoire du Sud-Soudan (décembre 2005)</li> <li>• Création de la Commission des services judiciaires (décembre 2005)</li> <li>• Création de la Commission spéciale pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale nationale (août 2006)</li> <li>• Adoption du projet de loi relatif à la police du Sud-Soudan (octobre 2009)</li> </ul>   |
| <b>De 2009 à 2011</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de la loi relative à la Commission des droits de l'homme (votée en avril 2009)</li> <li>• Application de la loi relative à la presse et aux publications, et amendements à la loi relative aux procédures pénales (adoptés en mai 2009)</li> <li>• Application des lois relatives à la police et aux forces armées (adoptées par l'Assemblée nationale)</li> <li>• Application des lois ci-après (adoptées par l'Assemblée législative du Sud-Soudan) : Code pénal et Code de procédure pénale; Code de procédure civile; loi relative à l'enfance; loi sur le Code de la preuve; loi relative à la magistrature; loi relative à la SPLA; loi relative à l'administration locale; loi du Gouvernement du Sud-Soudan relative à la lutte contre la corruption et loi relative à la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan</li> <li>• La Commission des droits de l'homme est fonctionnelle.</li> <li>• Adoption par le Parlement soudanais du projet de loi relatif à la sécurité nationale</li> <li>• Adoption par le Parlement soudanais du projet de loi relatif aux prisons</li> </ul> |

